

Cote du document:	<u>EB 2007/91/R.26/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 d) i)</u>
Date:	<u>12 septembre 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République d'El Salvador pour le

Projet de développement rural et de modernisation pour les régions Central et Paracentral

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Enrique Murguía Oropeza

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2341
courriel: e.murguia@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du prêt	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

BCP	Bureau de coordination des projets (<i>Oficina Coordinadora de Proyectos</i> , Ministère de l'agriculture)
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Recommandation d'approbation

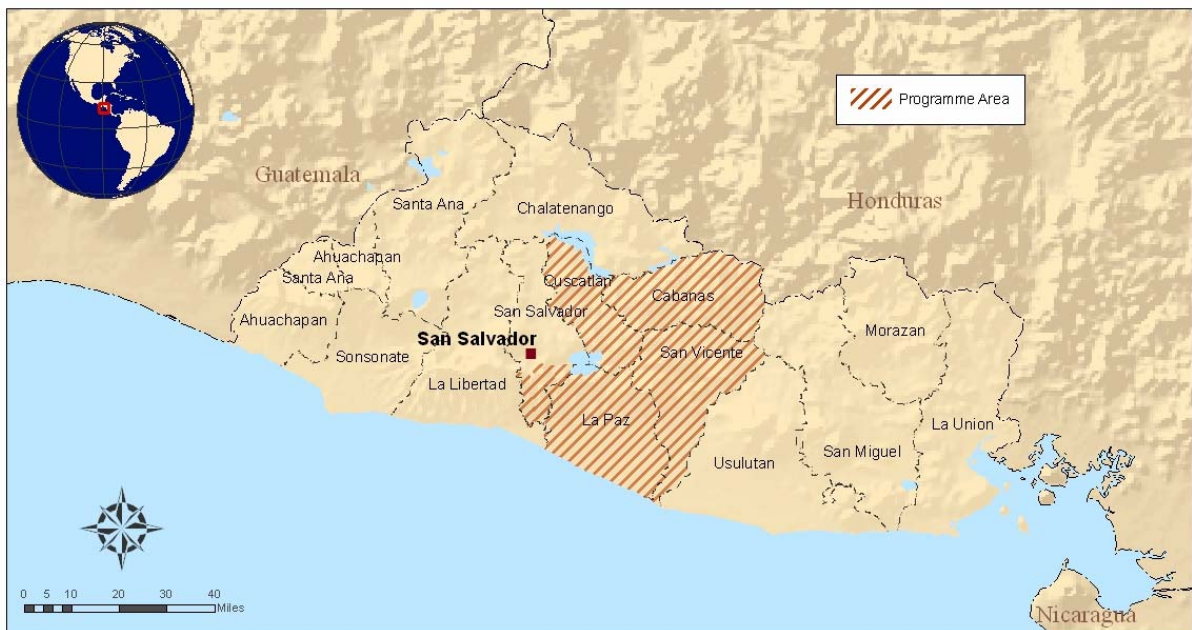
Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République d'El Salvador pour le projet de développement rural et de modernisation pour les régions Central et Paracentral, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet

El Salvador

Rural Development and Modernisation Project for the Central and Paracentral Region

President Report



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD

Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République d'El Salvador

Projet de développement rural et de modernisation pour les régions Central et Paracentral

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République d'El Salvador
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	20,07 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	9,50 millions de DTS au maximum (équivalent approximativement à 14,56 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	18 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, avec un taux d'intérêt équivalent au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
Contribution de l'emprunteur:	4,47 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	1,04 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Proposition de prêt à la République d'El Salvador pour le projet de développement rural et de modernisation pour les régions Central et Paracentral

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Le projet marque une évolution dans la présence du FIDA qui passe de projets zonaux de développement et de reconstruction spécifiques à la promotion d'une approche nationale du développement rural. Il adopte une double stratégie d'intervention conjuguant "l'inclusion dans le développement" et "la modernisation rurale", selon le niveau de développement atteint par les diverses zones des régions Central et Paracentral. Le projet met l'accent sur le développement du capital humain et social et sur le renforcement de la planification locale et des organisations économiques des ruraux pauvres. Il appuie la création et la consolidation des entreprises et des micro-entreprises rurales (agricoles et non agricoles) dans le contexte des filières, et facilite leur accès aux services financiers et aux marchés.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République d'El Salvador un prêt dont le montant ne dépassera pas 9,5 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,56 millions de USD), à des conditions ordinaires, en vue de contribuer au financement du Projet de développement rural et de modernisation pour les régions Central et Paracentral. Conformément au paragraphe 32 f) des Principes et critères du FIDA en matière de prêts, qui régiront également le montant des remboursements, le prêt aura une durée de 18 ans prenant effet à sa date d'entrée en vigueur et s'achevant au plus tard le 15 novembre 2029. Cette période comprendra un différé d'amortissement de 5 ans, avec un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.

Conformité au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le montant de l'allocation en faveur d'El Salvador, telle que définie par le SAFP, se chiffre à 14,7 millions de USD pour le cycle 2007-2009, sous réserve de résultats annuels en constante amélioration.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La dette extérieure d'El Salvador est gérée selon une politique financière rigoureuse donnant au pays la capacité d'absorber et d'assurer le service du prêt proposé. Même si la capacité du gouvernement à assurer la dette du pays est satisfaisante, le FIDA devrait également tenir compte du volume important et de l'accroissement rapide de la dette extérieure d'El Salvador au cours des cinq dernières années. De plus, la législation nationale interdit l'engagement de fonds tant que le prêt n'est pas approuvé, signé et ratifié par l'Assemblée nationale. Étant donné que la procédure budgétaire débute un an à l'avance, un différé d'amortissement de trois ans commençant à la date d'approbation par le Conseil d'administration peut se révéler insuffisante aux fins de l'intégration, dans le budget national, des fonds nécessaires au remboursement du prêt. El Salvador a bénéficié de sept prêts du FIDA, approuvés entre 1984 et 2005, pour un montant total de 69,0 millions de DTS (montant moyen des prêts: 9,50 millions de DTS). Deux prêts sont en cours, tandis que le prêt le plus récent (prêt 666-SV pour le projet de développement rural et de modernisation pour la région Est), approuvé en avril 2005, a été signé le 22 janvier 2007 et a été ensuite soumis à l'Assemblée

nationale pour ratification. Les antécédents du pays en matière de remboursement sont pleinement satisfaisants.

Flux de fonds

5. À la demande de l'organisme d'exécution, le montant du prêt sera déposé sur un compte spécial ouvert à la banque centrale d'El Salvador et sera transféré sur un compte de projet pour les activités courantes, conformément au plan de travail et budget annuel.

Modalités de supervision

6. Le prêt sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA.

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. La gouvernance du prêt du FIDA sera améliorée moyennant: i) des vérifications annuelles indépendantes des comptes, conformément aux normes internationales d'audit et aux directives du FIDA en la matière; ii) un contrat de service de gestion entre le Gouvernement et une organisation internationale présente en El Salvador; et iii) un contrôle social systématique de l'utilisation des fonds alloués aux groupes de bénéficiaires et la participation directe de leurs représentants aux comités de programmation annuelle des activités et de prise de décision.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le groupe cible se compose d'habitants des communautés pauvres pratiquant une petite agriculture familiale pour la consommation et/ou les marchés locaux; de paysans sans terre et d'ouvriers agricoles; de propriétaires de petites entreprises et de microentrepreneurs (agricoles et non agricoles); de femmes et de jeunes vivant en milieu rural; et de populations marginalisées aux fortes traditions culturelles autochtones. Le nombre de bénéficiaires directs du projet a été estimé à 33 000 et celui des bénéficiaires indirects à 41 600.

Méthode de ciblage

10. Les bénéficiaires directs accéderont au projet par l'intermédiaire des organisations existantes ou promues par le projet. Les activités du projet seront exécutées dans les zones prioritaires caractérisées par une pauvreté extrême et une grave érosion des sols et dans les communautés comptant des populations marginalisées aux fortes traditions autochtones (l'inclusion dans le développement). Au titre de la double stratégie d'intervention, les investissements du projet cibleront également des zones plus avancées ayant bénéficié de projets antérieurs du FIDA, en vue de consolider les petites entreprises et les microentreprises (modernisation rurale).

Participation

11. Les bénéficiaires seront associés aux diagnostics participatifs et à la planification stratégique aux échelons local et municipal et au niveau du microbassin versant. Le projet vise à aider les communautés et les associations d'intérêt économique à renforcer leur capacité à négocier avec le Gouvernement. Des mécanismes assurant la circulation de l'information seront mis en place avec les groupes cibles organisés. Les représentants des bénéficiaires participeront au comité de pilotage du projet et au système de suivi-évaluation du projet au titre du principe d'évaluation sociale systématique.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le projet est articulé autour de trois grands axes: i) le développement de la base de ressources du capital humain et social grâce au renforcement des capacités effectives d'organisation, de gestion et de prise de décision des communautés rurales, des associations de producteurs, des associations de développement communautaire, des coopératives et des prestataires de services sectoriels; ii) la transformation des activités de subsistance agricoles et non agricoles en des entreprises et des microentreprises rurales rentables, axées sur le marché, capables de s'intégrer dans les marchés locaux et extérieurs, et bénéficiant d'une assistance technique spécialisée et de services d'aide au développement des entreprises, de ressources essentielles sous la forme de fonds d'investissement conjoint compétitifs et de l'accès à des services financiers; et iii) la régénération des zones dégradées au plan environnemental grâce à la gestion rationnelle des ressources naturelles et à l'institutionnalisation de la planification territoriale dans les microbassins versants sélectionnés.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Du point de vue du programme de pays, le projet vise à faciliter la coordination des projets et programmes de développement rural et l'harmonisation des stratégies d'intervention de lutte contre la pauvreté au moyen de: i) la consolidation des structures nationales de développement rural, à commencer par le Bureau de coordination des projets (BCP) du Ministère de l'agriculture; et ii) la formulation d'un programme national de développement rural dans lequel le FIDA devrait jouer un rôle. Au cœur de cette stratégie, on trouve la relance du Forum national de développement rural, avec la participation du Gouvernement, de la société civile et des organisations de coopération internationales.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Au titre du projet – et en harmonie avec les options stratégiques pour le programme-pays 2001 et le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 – les groupes cibles accéderont plus facilement, notamment: i) aux technologies favorisant l'agriculture durable, grâce à des services novateurs d'appui à la production reliant les bénéficiaires organisés aux prestataires de services techniques et les propriétaires fonciers aux fermiers, aux termes d'accords mutuellement bénéfiques de conservation des terres; et ii) aux marchés national et régionaux, dans le contexte des chances à saisir et des menaces générées par la libéralisation du commerce.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le développement rural, la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement sont des priorités affichées du Gouvernement, comme l'indique le Plan national 2004-2009 du pays. Les principaux objectifs sont les suivants: i) éradiquer la faim et la pauvreté extrême dans les zones rurales; ii) développer un secteur agricole axé sur l'exportation, diversifié, compétitif et rentable; et iii) inverser le processus de dégradation des ressources naturelles.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Les principales initiatives parallèles des partenaires du développement sont les suivantes: les projets d'administration foncière, de création de zones protégées et de services environnementaux de la Banque mondiale; et le programme de la Banque interaméricaine de développement pour la reconversion des entreprises agricoles. L'Agence espagnole de coopération internationale, l'Union européenne et l'Agence allemande de coopération technique appuient tous, dans des zones sélectionnées du pays, des projets novateurs susceptibles de compléter le projet proposé ou de se prêter à l'échange des expériences, par exemple en matière de

planification participative des microbassins versants et d'appui au développement des plans d'entreprise/microentreprises.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet a cinq composantes: i) développement du capital social et humain (10% des coûts de base); ii) production durable et régénération et gestion des ressources naturelles (23%); iii) développement des entreprises et des microentreprises rurales (22%); iv) services de finance rurale (25%); et v) coordination du projet et renforcement institutionnel pour le développement rural (20%).

Catégories de dépenses

18. Il y a six catégories de dépenses: i) matériel et véhicules (2% des coûts de base); ii) formation (6%); iii) contrats de services techniques et autres (21%); iv) fonds d'investissement pour le développement rural et la modernisation (28%); v) fonds fiduciaire d'intermédiation financière rurale (17%); et vi) coûts de fonctionnement (26%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires chargés de l'exécution sont les suivants: les municipalités participant aux opérations pilotes de planification locale/planification des microbassins versants et à la promotion du développement; les organisations de la population cible, y compris celles qui proposent des services techniques sur le terrain; les intermédiaires assurant des services bancaires et des services de finance rurale en qualité d'agents de co-exécution; et les institutions publiques, les entités privées et les ONG associées à des tâches spécifiques telles que l'éducation en matière d'environnement, la promotion de l'exportation, etc.

Responsabilités en matière d'exécution

20. L'exécution du projet sera assurée par une unité de gestion de projet et par le Bureau de coordination du Ministère qui bénéficiera de l'appui initial pour sa transformation en direction générale pour le développement rural. Un comité de pilotage du projet émettra des avis sur les grandes orientations, les stratégies et la gestion.

Rôle de l'assistance technique

21. Les bénéficiaires acquerront les capacités d'organisation et d'exécution requises pour être en mesure de tirer effectivement profit des ressources et des possibilités offertes par le projet, grâce à un apprentissage pratique conduit au jour le jour. Le projet fournira l'appui technique indispensable pour cette approche de l'exécution et de l'autonomisation des bénéficiaires.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de prêt, le projet garantira l'application des accords d'exécution suivants: i) un contrat d'administration a été conclu avec une organisation internationale; ii) des règlements opérationnels régissent les fonds d'investissement pour le développement rural et la modernisation; et iii) l'accord régissant le fonds fiduciaire du projet de développement rural de la région centrale (PRODAP II) a été modifié afin de l'adapter au projet proposé.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet s'élève à 20,07 millions de USD sur six ans. Les sources de financement sont le FIDA (72,6%), le Gouvernement (22,3%) et les bénéficiaires (5,1%). Le FIDA consentira un prêt d'environ 14,56 millions de USD, le Gouvernement fournira 4,47 millions de USD, dont 3,50 millions de USD provenant du fonds fiduciaire du PRODAP II qui sera versé au nouveau projet; et les

bénéficiaires contribueront en nature à hauteur d'un montant estimé à 1,04 million de USD, qui sera affecté à leurs projets productifs.

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Les principaux avantages sont les suivants: i) transformation des activités de subsistance traditionnelles en des entreprises commerciales durables ayant accès aux fonds d'investissement, au crédit et aux marchés; ii) amélioration de l'emploi, des revenus et de la sécurité alimentaire; iii) ralentissement de la dégradation des terres et diminution de la vulnérabilité environnementale face aux catastrophes naturelles; iv) développement des infrastructures et des marchés pour les services de finance rurale; et v) coordination sectorielle renforcée et, pour le FIDA, concertation élargie sur les politiques.

Viabilité économique et financière

25. Les ressources seront essentiellement investies dans les projets productifs, la régénération de parcelles, les entreprises rurales et les activités de formation pertinentes, profitant ainsi directement aux bénéficiaires ciblés. On a réalisé des analyses systématiques sur l'insertion des unités de production et des microentreprises modèles dans les filières (avec et sans investissement de la part du projet). Ces modèles d'activités génératrices de revenus démontrent que les investissements qui seront financés sont rentables. La valeur actuelle nette résultant des investissements cumulés est positive, avec un taux de rentabilité interne égal à 23,6%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Le projet prévoit l'acquisition et la diffusion des expériences liées à l'exécution et la gestion des savoirs par les bénéficiaires et l'entité chargée de l'exécution. Le matériel et les activités de formation, de communication et de suivi-évaluation seront mis à disposition sous forme de documents imprimés ou sur support numérique et sur des sites web spécialisés de l'Internet. Des liens institutionnels seront établis avec les projets en cours et les programmes régionaux du FIDA et avec la diaspora salvadorienne vivant aux États-Unis.

Innovations en matière de développement

27. Le projet introduit les innovations suivantes: i) la double stratégie qui favorise l'inclusion dans le développement et la modernisation rurale dans les communautés et les régions, au moyen d'approches des interventions adaptées aux niveaux spécifiques de développement des communautés et des régions; ii) la formulation à titre pilote de plans de développement participatifs à l'échelon des municipalités et des microbassins versants; iii) les accords entre propriétaires fonciers et fermiers pour des investissements mutuellement bénéfiques dans la régénération des terres; et iv) les modèles d'épargne et d'investissement mettant en jeu les fonds envoyés de l'étranger.

Approche d'élargissement

28. La double stratégie d'intervention du projet et les nouvelles modalités d'intervention répondent aux lourdes contraintes pesant sur le développement d'autres régions du pays. Les connaissances acquises pendant les premiers stades de l'exécution du projet, par exemple la planification pilote des microbassins versants, permettront la transposition et l'élargissement des activités dans d'autres zones d'El Salvador et d'autres pays de la sous-région d'Amérique centrale.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Bien que le projet soit une priorité pour le Gouvernement, un risque subsiste: l'entrée en vigueur des prêts des projets antérieurs a été remise en cause par les délais de ratification des prêts par l'Assemblée nationale. Pour atténuer ce risque primordial, il convient d'adresser en permanence des informations sur les objectifs et le contenu du projet aux principales entités politiques et décisionnelles.

Classification environnementale

30. A l'issue des procédures d'évaluation environnementale, le projet a été classé dans la catégorie B dans la mesure où il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. La pérennité des réalisations du projet et des services appuyés par le projet dépendra essentiellement de la capacité des organisations et des associations économiques des bénéficiaires à gérer leurs initiatives d'investissement/commercialisation et à créer des liens fructueux avec les secteurs public et privé. L'institutionnalisation de la planification locale participative sera un mécanisme concret propre à assurer le caractère durable des investissements publics et des investissements du projet au niveau de la communauté. De même, l'importance accordée à la coordination sectorielle, au renforcement institutionnel et à la formulation d'un programme national de développement rural est un garant essentiel de la pérennité des activités après la clôture du projet.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République d'El Salvador et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République d'El Salvador est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE QUE: le Fonds fera à la République d'El Salvador un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions cinq cent mille droits de tirage spéciaux (9 500 000 DTS) venant à échéance au plus tard à la date du dix-huitième anniversaire de l'entrée en vigueur du prêt, ou à l'échéance semestrielle la plus proche, mais pas plus tard que le 15 novembre 2029; ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 10 septembre 2007)

Gestion des pesticides

1. Le Gouvernement veillera à ce qu'aucun des pesticides achetés dans le cadre du projet ne soit interdit aux termes du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou ne soit classé comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Protection des ressources

2. Le Gouvernement prendra toutes les mesures raisonnables pour garantir le respect, dans la zone du projet, des normes juridiques en vigueur relatives à la protection de l'eau, des forêts et de la faune sauvage. Il fera en outre tout son possible pour assurer la pérennité du projet sans conséquences préjudiciables pour l'environnement.

Suivi et évaluation

3. Une cellule de suivi et d'évaluation (S&E), créée au sein de l'unité de coordination du projet (UCP), préparera le cahier des charges pour la réalisation d'une étude de référence (y compris les indicateurs du système de gestion des résultats et de l'impact). Cette étude sera réalisée par une institution indépendante recrutée et supervisée par l'UCP. La cellule de S&E fournira au directeur du projet et au comité de pilotage une évaluation annuelle comprenant une analyse de chacune des composantes et prévoira les mesures correctives nécessaires. L'UCP sera chargée du suivi et l'évaluation sera sous-traitée. L'audit social fera partie intégrante des activités du projet.

Problématique hommes-femmes

4. Le Gouvernement veillera à ce que le projet contribue à réduire les inégalités fondées sur le sexe dans la zone du projet. Il fera en sorte que la problématique hommes-femmes soit prise en compte au niveau opérationnel du projet et que toutes les opportunités offertes dans le cadre du projet garantissent la parité. Le spécialiste de la problématique homme-femmes supervisera les activités de formation et/ou de sensibilisation des organisations communautaires et des familles bénéficiaires, ainsi que toutes les activités du projet pour lesquelles il faut clairement assurer l'équité entre hommes et femmes. Les institutions recrutées pour assurer l'appui technique devront compter au moins 20% de femmes dans leurs effectifs. Les activités dans ce domaine incluent: a) l'équité entre les sexes dans le processus de développement du capital humain et social; b) le renforcement de la participation des femmes et des hommes des zones rurales, sur un pied d'égalité, aux activités économiques; et c) le renforcement de la participation des femmes et des hommes des zones rurales, sur un pied d'égalité, à la gestion des ressources naturelles. Durant l'exécution du projet, chaque composante devra avoir une stratégie d'intervention différenciée pour les familles traditionnelles et pour les ménages dirigés par une femme. De plus, l'UCP sera constituée en respectant la parité et disposera des capacités et de l'expérience requises pour appliquer les stratégies et méthodologies suivies par le projet en matière d'équité hommes-femmes.

Populations autochtones

5. Le Gouvernement s'engage à ce que les populations ayant une solide tradition culturelle autochtone participent pleinement aux activités du projet et en bénéficient,

et que leurs intérêts soient respectés durant l'exécution du projet. À cette fin, il veillera à ce que:

- a) le projet soit mis en œuvre conformément aux dispositions de la législation nationale concernant les populations autochtones qui bénéficient du projet;
- b) les communautés d'origine autochtone soient adéquatement représentées dans le cadre des activités du projet; et
- c) les communautés d'origine autochtone bénéficiaires du projet prennent part à la concertation et à la gouvernance locale.

Exonération fiscale

6. Le Gouvernement exonèrera de toute taxe d'importation l'acquisition et la fourniture de tous les biens, ouvrages de génie civil et services financiers financés au moyen du prêt. Le montant de ces exonérations représentera une partie de l'obligation faite au Gouvernement de fournir des fonds de contrepartie pour le projet.

Fonds de contrepartie

7. Les fonds fournis par le Gouvernement couvriront toutes les contributions ainsi requises au titre de la législation nationale et la totalité des taxes et des droits applicables à l'importation de biens, ouvrages de génie civil et services financés au moyen du prêt.

Assurance du personnel

8. Le Gouvernement veillera à assurer le personnel du projet contre tous les risques de maladie et d'accident conformément aux bons usages commerciaux.

Fraude et corruption

9. Le Gouvernement signalera dans les plus brefs délais au FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du projet qui aura été portée à son attention.

Achats et passation des marchés avec la participation des communautés

10. Les associations ou groupes remplissant les critères de sélection établis dans le règlement opérationnel des fonds d'investissement conjoint pourront effectuer des achats de biens, d'ouvrages d'infrastructure, et de services et exécuter des activités du projet en utilisant les ressources du prêt moyennant des accords ou des contrats qui seront conclus entre lesdites organisations et l'UCP.

Suspension

11. a) Le FIDA suspendra, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si l'audit demandé n'a pas été réalisé de manière satisfaisante dans les six mois à compter de la date fixée à cet effet.
- b) Le FIDA peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt si l'un des faits suivants se produit:
 - i) le directeur du projet a été renvoyé sans l'accord préalable du FIDA;
 - ii) le FIDA a déterminé que le groupe cible du projet ne bénéficiait pas des avantages matériels du projet comme il le devrait;
 - iii) l'une quelconque des dispositions de l'accord de prêt portant création du fonds fiduciaire du projet a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que ladite dérogation, suspension, abrogation ou modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur le projet;

- iv) l'une quelconque des dispositions du règlement relatif aux fonds d'investissement conjoint a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que ladite dérogation, suspension, abrogation ou modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur le projet;
- v) le manuel d'exécution du projet ou l'une quelconque de ses dispositions a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que ladite dérogation, suspension, abrogation ou autre modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur le projet;
- vi) les achats et la sous-traitance ne se font pas conformément aux dispositions du présent accord de prêt;
- vii) le Gouvernement n'a pas respecté l'une des clauses de l'accord de prêt et le FIDA a déterminé que ce manquement a porté ou est susceptible de porter préjudice au projet; et
- viii) le FIDA a eu connaissance et a informé le Gouvernement de l'existence de pratiques frauduleuse ou de corruption en rapport avec le Gouvernement et le projet.

Conditions préalables aux décaissements

- 12. a) Aucun retrait ne sera effectué des comptes du prêt tant que les conditions ci-après n'auront pas été remplies: i) le Ministère de l'agriculture a dûment ouvert le compte spécial et le compte du projet; et ii) l'allocation budgétaire correspondant à la première année d'exécution du projet a été débloquée et un premier montant d'au moins treize mille dollars des États-Unis (13 000 USD) a été déposé sur le compte du projet.
- b) Outre les conditions énoncées à l'alinéa a) ci-dessus, aucun retrait ne pourra être effectué sur les fonds mentionnés dans l'accord de prêt tant que les conditions ci-après n'auront pas été remplies: i) une copie du manuel d'exécution du projet, une fois approuvé, a été remis au FIDA; ii) le plan de travail annuel correspondant à la première année du projet a été agréé par le FIDA; et iii) un contrat relatif à l'administration des services a été conclu avec une organisation internationale.
- c) S'agissant des dépenses afférentes aux fonds d'investissement conjoint pour le développement et la modernisation rurale, outre les conditions mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus, les retraits de fonds ne seront pas autorisés tant que les conditions ci-après n'auront pas été remplies: i) le règlement du fond d'investissement conjoint concerné a été approuvé par le FIDA; et ii) le comité du fonds d'investissement conjoint concerné a été créé à la satisfaction du FIDA.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

- 13. Les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement du projet sont les suivantes:
 - a) l'UCP a dûment été constituée;
 - b) le Ministère de l'agriculture a dûment nommé le directeur du projet après avoir obtenu l'agrément du FIDA;
 - c) l'accord de prêt a dûment été signé et la signature et l'exécution en ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et

- d) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, délivré par le service juridique de la Direction générale des investissements et du crédit public ou toute autre autorité juridique désignée par le Gouvernement et agréé par le FIDA, acceptable tant dans sa forme que sur le fond par le FIDA.

Key reference documents

Country reference documents

Constitución de la República de El Salvador

Ley del Medio Ambiente (Decreto 233, mayo de 1998)

Plan de Gobierno 2004-2009: País Seguro

Documento de la Cuenta del Reto del Milenio – El Salvador. Desarrollo Sostenible para la Zona Norte

Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples, Dirección General de Estadísticas, Ministerio de Economía (2005)

Política de Endeudamiento Público, 2004-2009, Dirección General de Inversión y Crédito Público, Ministerio de Hacienda, San Salvador, septiembre de 2004.

Informe sobre Desarrollo Humano – El Salvador 2005. Una mirada al nuevo nosotros. El impacto de las migraciones. Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo

Indicadores Municipales sobre Desarrollo Humano y los Objetivos de Desarrollo del Milenio. Informe 262. Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (2005)

Perfil de los Pueblos Indígenas de El Salvador (Banco Mundial-RUTA-CONCULTURA, 2000)

Informe de Resultados del Proyecto de Desarrollo Rural para la Región Central (PRODAP II) – 2001-2006

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files

Country Strategic Opportunities Paper

Administrative Procedures on Environmental Assessment

IFAD – Rural Finance Policy

IFAD – Rural Microenterprise Policy

IFAD – Targeting Policy

Logical framework

OBJECTIVE HIERARCHY	KEY PERFORMANCE INDICATORS AND TARGETS	MONITORING MECHANISMS AND INFORMATION SOURCES	ASSUMPTIONS/ (RISKS)
<p>Goal Poverty among the rural population in communities and municipalities of the Central and Paracentral Regions is significantly reduced</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Percentage of households that increase their index of household assets ownership (RIMS anchor indicator)</i> • <i>Percentage reduction of children malnutrition (RIMS anchor indicator)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline, midterm and completion surveys • El Salvador's Human Development Report (UNDP) 	
<p>Project Purpose The rural poor in the Central and Paracentral Regions build their human and social capital and increase their production, employment and income, while rehabilitate and manage natural resources rationally, in the context of consolidated rural development implementation structures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>33 000 direct beneficiaries take part of project's integral development processes and investments, including at least 30% rural women;</i> • <i>490 groups, organizations and association for community development (ADESCOs) improve their organizational and self-management capacities;</i> • <i>200 women in management committees;</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • RIMS impact survey implemented at 1st year, before mid-term and before completion • Mid-term and final evaluations • Regular M&E reports 	<p>The Government's agenda for rural development/ poverty reduction maintains its stated high priority</p>
<p>Human and Social Capital Development Output 1 The participation, decision-making and managerial capacities of rural/indigenous communities, producer associations and service providers are all strengthened, triggering off an integral community-centred and self-managed development process aimed both at inclusive development and rural modernization.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>50 community groups trained on integral community development management;</i> • <i>100 organizations consolidated in community development and/ or economic-activities by type;</i> • <i>50 cantones count with integral microwatershed development plans;</i> • <i>2 000 rural women and youth trained in personal growth/ self esteem.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline study report • Regular M&E reports • Social audit reports • Mid-term and final evaluations • Municipal records/ archives • Documents and records of organizations 	<p>Resources from central government are properly budgeted and channelled to municipalities. Resources allocated to development-triggering investments generate concurrent action</p>
<p>Sustainable Production and the Rehabilitation and Management of Natural Resources Output 2: The sustainable and competitive production capacities of associations for community development (ADESCOs), family production units and producer organizations are effectively supported and enhanced.</p> <p>Output 3: The beneficiary rural/indigenous populations take on improved sustainable production and rehabilitation technologies, contributing to reverse natural resource degradation at farm and micro-watershed levels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>9 000 beneficiaries access project-promoted technical assistance services;</i> • <i>150 organised producer groups, ADESCOs, implementing projects under agro-ecologically and sound business plans;</i> • <i>40 producer organizations involved as (co-implementing) technical service providers;</i> • <i>120 community technical agents (Productores inductores comunitarios – PICs) providing assistance to organised groups.</i> • <i>4 000 beneficiaries access technical assistance on sustainable production and NR rehabilitation (at least 1300 women);</i> • <i>50 land rehabilitation agreements between sharecroppers/renters and landowners;</i> • <i>10 microenterprises producing/ commercialising planting material/ seedlings;</i> • <i>3 000 hectares of rehabilitated land through soil and water conservation.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline study report • Regular M&E reports • Social audit reports • Mid-term and final evaluations • Documents and records of organizations / service providers • Municipal records/ archives • GIS mapping 	<p>Prolonged adverse climatic conditions, i.e., erratic and/or heavy rainfall or extended dry season do not harm extensively project results</p>
<p>Business and Rural Micro-Enterprise Development Output 4: Organized beneficiaries develop and strengthen their entrepreneurial capacities, establishing and modernizing competitive rural businesses and microenterprises (agricultural and otherwise) both for local and external markets, from a value chain perspective.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>490 rural microenterprises (agricultural and otherwise) created and operating through business plans, (at least 30% by women/ youth);</i> • <i>5,600 beneficiaries trained on production/ transformation-related abilities;</i> • <i>25 rural enterprises created by rural women and youth, consolidated.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline study report • Regular M&E reports • Mid-term and final evaluations • Business plans documents • Documents and records of microenterprises 	<p>Comparative advantage for selected export products, maintained</p>
<p>Rural Financial Services Output 5: Access to credit and financial services by project beneficiaries is facilitated for production, transformation, commercialization and export.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>US\$3.5 million channelled through the Rural Financial Intermediation Trust Fund;</i> • <i>10 financial intermediaries with 20 new local branches, expanding financial services to 20 thousand people from 33 municipalities;</i> • <i>5 000 active savers at project completion;</i> • <i>5 000 active credits at project completion. At least 45% to women, and 10% to youth;</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline study report • Regular M&E reports • Mid-term and final evaluations • Trust Fund documents 	<p>Rural financial intermediaries, committed to rural poor development, exist in the project area</p>
<p>Project Coordination and Institutional Strengthening for Rural Development Output 6: The technical, operational and inter-institutional coordination capacities of the Project Coordination Office (PCO), are strengthened and consolidated.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>The national rural development forum facilitates the constitution of a Salvadoran council for rural development, with the participation of government institutions, civil society representatives (at least 30%) and development agencies (at least 20%).</i> • <i>By end of third year, national programme for rural development and modernization, formulated.</i> • <i>90 technical and management staff sensitised and trained on key rural development-related themes (from IFAD-financed and other projects).</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline study report • Regular M&E reports • Social audit reports • Mid-term and final evaluations • Minutes of Rural Development Forum meetings. 	<p>Ministry of Agriculture implements organizational changes to adapt to new project requirements</p>

